ORDRE DE SERVICE D'INSPECTION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments** **Bureau de la surveillance des denrées et des alertes sanitaires** Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : F. VEILLET Tél. : 01.49.55.54.83 Courriel institutionnel : bsdaas.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr Réf. interne :	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDSSA/N2007-8326** **Date: 26 décembre 2007**

Date de mise en application :	Immédiate
Abroge et remplace :	Néant
Date limite de réponse :	Néant
Nombre d'annexes :	4
Degré et période de confidentialité :	tout public

Objet : Instructions nécessaires à la réalisation par les DDSV et l'Afssa – site de Ploufragan du volet français de l'étude communautaire d'estimation des prévalences de l'infection par *Salmonella* spp. et par *Staphylococcus aureus* résistant à la méticilline (SARM) dans les exploitations de porcs reproducteurs.

Références :

- **Directive 2003/99/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003** sur la surveillance des zoonoses et des agents zoonotiques, modifiant la décision 90/424/CEE du Conseil et abrogeant la directive 92/117/CEE du Conseil ;
- **Règlement (CE) n2160/2003 du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003** sur le contrôle des salmonelles et d'autres agents zoonotiques spécifiques présents dans la chaîne alimentaire ;
- **Décision 90/424/CEE du Conseil du 26 juin 1990** relative à certaines dépenses dans le domaine vétérinaire ;
- **Décision 2007/636/CE de la Commission (à paraître)** concernant une participation financière de la Communauté à une étude de référence sur la prévalence de *Salmonella* spp. et de *Staphylococcus aureus* résistant à la méticilline dans les exploitations de porcs reproducteurs à réaliser dans les Etats membres.

Résumé : Cette note décrit le protocole de l'enquête communautaire de prévalence de *Salmonella* spp. et du SARM dans les exploitations de porcs reproducteurs, devant être suivi par les DDSV et par l'Afssa – Ploufragan.

Mots-clés : *Salmonella*, *Staphylococcus aureus*, porcin, enquête

Destinataires :		
Pour exécution	**Pour information**	
- DDSV - AFSSA : - LNR - *Salmonella* - Unité MB	- Préfets - IGVIR - ENSV - INFOMA - ENV	- BNEVP - MSI - DGPEI

1. Contexte réglementaire

En application des dispositions du Règlement (CE) n 2160/2003 « zoonoses », des programmes de maîtrise des sérotypes de *Salmonella* spp. d'intérêt pour la santé publique dans les troupeaux de porcs reproducteurs devront être mis en place par les Etats membres et être opérationnels en 2011.

Des objectifs communautaires de réduction de prévalence de la contamination salmonellique devront auparavant avoir été déterminés et approuvés au plus tard en juin 2009. Afin de pouvoir proposer aux Etats membres des objectifs de réduction de prévalence et ce, conformément à l'article 4 point a du Règlement 2160/2003, la Commission fait conduire par les Etats membres une étude d'estimation de la prévalence de l'infection par *Salmonella* spp. dans les troupeaux de porcs reproducteurs entre janvier 2008 et décembre 2008. En complément de cette enquête, une estimation de prévalence de *Staphylococcus aureus* résistant à la méticilline (SARM) sera menée parallèlement à cette étude.

Afin d'obtenir des estimations de prévalence comparables entre Etats membres, cette étude fera l'objet d'un « programme coordonné de surveillance » au sens de l'article 5 de la Directive 2003/99/CE, dont les modalités d'exécution sont harmonisées. Le coût des analyses microbiologiques sera financé par l'Union européenne.

2. Objectifs de l'étude

Le volet français de l'étude communautaire a pour objectif l'estimation de la prévalence de *Salmonella* spp. et du SARM dans les troupeaux de porcs reproducteurs.

L'enquête comprend trois parties menées simultanément par les agents des DDSV lors des visites d'élevage :

- des prélèvements d'échantillons de matières fécales dans les bâtiments hébergeant des porcs reproducteurs, pour la recherche de *Salmonella* spp. ;
- des prélèvements de poussières dans les bâtiments hébergeant des porcs reproducteurs, pour la recherche de SARM ;
- la réalisation d'une enquête complémentaire sous forme d'un questionnaire.

Les éleveurs seront informés préalablement et devront être impérativement présents lors de la visite.

3. Calendrier et responsabilité

L'étude communautaire est conduite en France sous la responsabilité de la DGAL et des DDSV, autorités compétentes nationales et locales au titre de la législation communautaire relative à la lutte contre les agents zoonotiques en production primaire. Elle débute en janvier 2008 et se termine en décembre 2008.

Les prélèvements de dépistage de l'infection par *Salmonella* spp. et par *Staphylococcus aureus* résistant à la méticilline d'un échantillon représentatif de troupeaux de porcs reproducteurs sont réalisés par les DDSV. La mise à disposition du matériel de prélèvement, les analyses bactériologiques de recherche, d'isolement et de sérotypage de *Salmonella* spp., les analyses bactériologiques de détection, de confirmation et de typages moléculaires de *Staphylococcus aureus*, le calcul des estimations de prévalence et le traitement des données épidémiologiques seront effectués par l'Afssa - site de Ploufragan (Côtes d'Armor).

4. Financement

Une convention DGAL - Afssa prend en charge le coût des analyses microbiologiques, le typage des isolats et l'achat du matériel de prélèvement.

Le coût de la réalisation des prélèvements et leur acheminement postal ou par un service de transporteur à destination de l'Afssa – site de Ploufragan sont à la charge des DDSV.

5. Échantillonnage des exploitations de porcs reproducteurs

5.1. Population d'étude

La population d'étude comprend les exploitations françaises d'une capacité d'élevage supérieure ou égale à 50 porcs reproducteurs. L'ensemble de ces exploitations doit couvrir au moins 80 % de la population des porcs reproducteurs en France.

Les exploitations détenant des porcs reproducteurs sont classées :

- soit en « exploitations de reproduction » si au moins 40 % des cochettes qui y sont élevées sont vendues pour la reproduction, les autres étant vendues pour être abattues ;
- soit en « exploitations de production » si plus de 60 % des cochettes sont vendues pour l'engraissement ou l'abattoir.

5.2. Echantillon d'étude

La liste et le nombre d'exploitations à visiter par département seront transmis dans une lettre à diffusion limitée.

6. Prélèvements de dépistage et réalisation

Afin de maximiser la sensibilité du dépistage, dix prélèvements d'échantillons de matières fécales fraîches sont à réaliser pour l'étude de l'infection salmonellique et cinq prélèvements de poussière pour l'étude de l'infection par le SARM.

Les agents en charge des prélèvements doivent prendre toute précaution nécessaire afin d'éviter l'introduction d'agents infectieux ou leur transmission entre élevages. La liste du matériel nécessaire à la réalisation des prélèvements est établie en **Annexe I**. Il est important de prélever de manière standardisée les échantillons de matières fécales et de poussière représentatifs de l'exploitation (Cf. **Annexe II**). L'**Annexe III** détaille la procédure de collecte des prélèvements.

Les prélèvements, accompagnés du questionnaire (Cf. **Annexe IV**), seront transmis à l'Afssa – site de Ploufragan par la Poste ou par un autre service de transporteur à température ambiante, dans la mesure du possible le jour même de la réalisation des prélèvements, et au plus tard le lendemain matin de la visite. Conformément à la Décision communautaire, **les échantillons doivent parvenir au laboratoire au plus tard 72 heures après le prélèvement**.

7. Méthodes d'analyse bactériologique (à l'attention de l'Afssa)

7.1. Analyses salmonelle

Les échantillons de matières fécales sont conservés réfrigérés à 4 C par le laboratoire jusqu'à l'examen, qui doit être mis en œuvre de préférence dans les 24 heures suivant leur réception, et au plus tard 96 heures après leur prélèvement. L'extérieur des sacs contenant les échantillons est décontaminé par aspersion d'un désinfectant suivi d'un temps d'action de cinq minutes environ. Les échantillons sont mélangés minutieusement, après quoi 25 g sont prélevés aux fins de l'analyse.

La méthode de détection de *Salmonella* spp. recommandée par le laboratoire communautaire de référence (LCR) - *Salmonella* est décrite à l'annexe D de la norme ISO 6579. Il convient d'utiliser la version de l'annexe D la plus récente. Un seul milieu d'enrichissement semi-solide (MSRV ou diasalm) doit être utilisé et incubé à 41,5 +/- 1C pendant 24+/-3 heures reconduit 1 fois. Toutes les souches isolées et identifiées comme *Salmonella* spp. sont soumises à un sérotypage effectué selon la classification de Kaufmann-White.

Le sérotypage des souches isolées sera réalisé de manière groupée sur un rythme au moins trimestriel. Aux fins de l'assurance qualité, seize souches typables et seize souches non typables seront transmises sur une base trimestrielle au LCR-*Salmonella*. Si le nombre de souches isolées est inférieur, toutes seront envoyées au laboratoire. Les souches isolées devront être conservées au moins deux ans suivant la méthode habituelle de culture de collection du LNR.

7.2. Analyses SARM

Les échantillons de poussière sont conservés à température constante entre + 2 C et + 25 C jusqu'à l'analyse, qui doit être mise en œuvre au maximum dans les treize jours après le prélèvement. L'extérieur des sacs contenant les échantillons est décontaminé par aspersion d'un désinfectant suivi d'un temps d'action de cinq minutes environ.

Au laboratoire, les cinq échantillons de poussière seront poolés conformément à la Décision 2007/636/CE. Toute suspicion de SARM dans un échantillon fait l'objet d'une PCR de confirmation. Les souches positives SARM font l'objet d'un typage moléculaire par la technique Spa et 2 % d'entres elles d'un typage moléculaire par la technique MLST.

Aux fins de l'assurance qualité, seize isolats suspectés mais non confirmés SARM et seize souches isolées SARM seront transmis sur une base trimestrielle au LCR-AR. Si le nombre de souches isolées est inférieur, toutes sont envoyées au laboratoire.

Les souches isolées devront être conservées au moins cinq ans suivant la méthode habituelle de culture de collection du LNR.

8. Rapport d'analyse, conséquences des résultats pour l'élevage

Un troupeau est considéré infecté par *Salmonella spp*. si au moins un des échantillons se révèle positif ; un troupeau est considéré infecté par SARM si le prélèvement poolé est positif.

Tous les sérotypes isolés, y compris les sérotypes non typables, seront enregistrés. Les résultats des sérotypages seront transmis par le LNR à la DGAL au cours du trimestre suivant les prélèvements.

9. Questionnaire analytique

Un questionnaire d'enquête a été établi à partir des critères d'inclusion des élevages pour cette étude communautaire (Cf. **Annexe** I**V**). Le questionnaire doit avoir été lu par l'enquêteur avant la visite en élevage. Il doit être complété en présence de la personne ayant effectivement en charge le soin des animaux, les questions devant lui être adressées au cours de l'entretien.

Lors de la confirmation du rendez-vous de visite, il pourra être utilement rappelé à l'éleveur de tenir à disposition les documents relatifs au troupeau enquêté.

* *
*

J'attire votre attention sur l'importance de **respecter les critères d'inclusion des élevages et les procédures de prélèvements**, ainsi que de veiller à **éviter toute donnée manquante parmi les réponses du questionnaire d'enquête**.

Vous voudrez bien me faire part de toute difficulté rencontrée lors de l'application de la présente note de service.

La Directrice Générale Ajointe
C.V.O.

Monique ELOIT

Annexe I

Matériel nécessaire

Liste générale du matériel nécessaire à la réalisation des prélèvements et de l'enquête

Matériel	Origine du matériel
Véhicule de visite	
Voiture propre	DDSV
Petit matériel pour visite d'élevage	
Bottes propres et désinfectées	DDSV
Lots de surbottes jetables	DDSV
Lots de cottes jetables	DDSV
Masques à poussière jetables	DDSV
Lots de charlottes jetables	DDSV
Crayons, stylos billes et marqueurs indélébiles	DDSV
Lampe de poche	DDSV
Gants jetables	DDSV
Caisses plastiques (contenir l'équipement et le matériel nécessaire à une visite)	DDSV
Lingettes désinfectantes pour mains et petit matériel	DDSV
Sacs poubelles	DDSV
Documentation d'enquête	
Instructions d'échantillonnage	Note de service
Questionnaire d'enquête	Note de service
Matériel pour prélèvement d'échantillons	
10 chiffonnettes et 10 pots de prélèvements pour les matières fécales	Afssa
5 chiffonnettes pour les prélèvements de poussière	Afssa
Colisage	
Sacs étanches	DDSV
Colis cartonné ou enveloppe à bulle	DDSV

Annexe II

Procédure générale

1. Préparation de la visite

Précédemment à la visite de l'élevage, fixer avec l'éleveur le jour du passage. Il est préférable de réaliser les visites en début de semaine et de poster les prélèvements le plus rapidement possible (au plus tard le lendemain de la visite). Pour toute modification du planning, merci d'en informer le plus rapidement possible l'Afssa-Ploufragan.

Lors de cet appel téléphonique avec l'éleveur, il est recommandé de demander le nombre et la répartition des porcs reproducteurs dans les différents bâtiments de l'exploitation, afin de prédéfinir les salles, enclos ou groupes de porcs reproducteurs qui feront l'objet de prélèvements. Il est souhaitable également de demander à l'éleveur l'heure approximative où il procède au nettoyage / raclage du sol suite au repas des animaux le matin, afin de prévoir une visite anticipée et éviter un sol trop « propre » où il serait difficile de prélever suffisamment de matières fécales pour l'enquête.

La présence de la personne habituellement en charge des animaux est indispensable pendant une heure au minimum pour répondre au questionnaire épidémiologique. Il est indispensable également de connaître le contenu du questionnaire avant la première visite.

Il est conseillé de vérifier avant la visite l'identification des pots de prélèvements et des chiffonnettes (présence de l'étiquette de l'Afssa ou annotation manuelle) et de s'assurer après la visite de la correspondance entre les prélèvements et les informations du questionnaire.

2. Colisage des échantillons à destination du laboratoire

Disposer les échantillons (dix pots pour les matières fécales et cinq chiffonnettes de poussières) en vérifiant que la numérotation des salles, enclos ou groupe y est bien référencée dans un sac étanche et résistant puis dans un colis. S'assurer de la propreté de la surface extérieure des sachets et du sac étanche. Placer le questionnaire d'enquête dans le colis à l'extérieur du sac étanche.

Contrôler que le colis est correctement emballé et inscrire lisiblement l'adresse de l'Afssa – site de Ploufragan :

> **Afssa – site de Ploufragan**
> **ENQUETE COMMUNAUTAIRE *SALMONELLA* – SARM – PORCS REPRODUCTEURS**
> **Unité HQPAP – Zoopôle Les Croix**
> **BP 53 – 22440 Ploufragan**

Poster le colis de préférence le jour de la collecte ou conserver les prélèvements au froid positif (+ 4C), et poster le colis au plus tard le lendemain matin de la visite.

Annexe III

Procédure de prélèvement des échantillons pour le dépistage de *Salmonella* spp. et de *Staphylococcus aureus* résistant à la méticilline dans les troupeaux de porcs reproducteurs

Cette annexe doit servir de guide aux agents en charge des prélèvements et a pour objectif la standardisation de leur collecte. L'agent en charge des prélèvements doit dans la mesure du possible respecter les dispositions énoncées ci-après.

En cas de difficultés, notamment d'application ou d'adaptation de la procédure présentée ci-après dans l'élevage à enquêter, vous pouvez contacter :

A l'Afssa – site de Ploufragan

pour les prélèvements de matières fécales :

Martine DENIS, tél : 02.96.01.62 31, mél : m.denis@ploufragan.afssa.fr

pour les prélèvements de poussière :

Claire CHAUVIN, tél : 02 96 01 62 66, mél : c.chauvin@ploufragan.afssa.fr

Eric JOUY, tél : 02.96.01.01.71 , mél : e.jouy@ploufragan.afssa.fr

A la DGAL

Mathieu PINSON (logistique), tél : 01 49 55 54 61
François VEILLET (question technique), tél : 01 49 55 54 83
en son absence, Mélanie PICHEROT, tél : 01.49.55.84.97

par mél : bsdaas.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr

1. Echantillonnage dans l'exploitation

1.1. Dans chaque exploitation, dix salles, enclos ou groupes de porcs reproducteurs âgés de plus de six mois devront être définis, si possible préalablement à la visite, en respectant la proportion de porcs reproducteurs aux différents stades de production (truies gravides et non gravides et autres catégories de porcs reproducteurs).

1.2. Les porcs reproducteurs qui ont rejoint récemment l'exploitation et qui sont maintenus en quarantaine ne sont pas concernés par l'étude.

1.3. Si le bâtiment est subdivisé en différents compartiments séparés par des cloisons, s'assurer que tous les compartiments soient échantillonnés.

1.4. Si nécessaire (par exemple, dans les installations de naissage ou lorsque les truies sont hébergées en petits groupes de moins de dix individus), un groupe de porcs reproducteurs peut être composé de plus d'une salle. Chaque échantillon de routine de *Salmonella* spp. doit provenir d'au moins dix porcs reproducteurs différents.

1.5. Dans de petites exploitations ou dans des exploitations ayant un grand nombre de porcs reproducteurs détenus dans des parcs extérieurs, si le nombre de salles, d'enclos ou de groupes est inférieur à dix, il est nécessaire d'échantillonner la même salle, le même enclos ou le même groupe de manière à parvenir à un total de dix échantillons de routine de *Salmonella* spp.

2. Prélèvement salmonelles

2.1. Les chiffonnettes permettent la préhension des matières fécales qui seront ensuite mises dans les pots prélèvements.

2.2. S'assurer de l'absence de contamination des chiffonnettes et des pots avant leur utilisation (moisissures).

2.3. Pour chaque salle, enclos ou groupe de porcs reproducteurs, déplacer la chiffonnette en zigzag sur le sol sur une distance de deux mètres de manière à ce qu'elle soit bien imprégnée de matière fécale. Remplir au ras les pots de matières fécales prélevées. Chaque échantillon de matière fécale doit provenir d'au moins dix porcs reproducteurs. Au besoin, par exemple par temps chaud ou sur caillebotis, la chiffonnette peut être humidifiée au moyen d'un liquide approprié comme de l'eau potable*.

2.4. Placer les dix pots dans un sachet plastique en vérifiant que les éléments d'identification sont bien présents sur les pots.

2.5. En l'absence d'une accumulation de matières fécales suffisante, par exemple pour les exploitations de plein air, dans une prairie, un grand enclos, un centre de naissage, des salles ou d'autres installations hébergeant de petits groupes de porcs, des pincées individuelles des masses fécales individuelles fraîches (ou à défaut les lieux de défécation individuels) sont prélevées à l'aide de la chiffonnette et placées dans le pot de prélèvement de manière à ce que dix porcs au minimum contribuent à un échantillon. Les endroits de prélèvements doivent être répartis de manière représentative de la zone concernée.

3. Prélèvement SARM

3.1. Choisir cinq des dix salles, enclos ou groupes de porcs reproducteurs définis au point 1, en s'assurant de la représentativité des différents stades de production (truies gravides et non gravides et autres catégories de porcs reproducteurs) présents dans l'exploitation.

3.2. Sortir la chiffonnette de son sachet et réaliser le prélèvement de façon à ce que la chiffonnette soit saturée de poussières. Les rebords des murs séparant les enclos sont à chiffonner. En l'absence de quantité de poussière suffisante, d'autres sources de poussière comme les conduits de ventilation peuvent également être chiffonnés.

Eviter autant que possible la création d'aérosols.

3.3. Remettre la chiffonnette dans son sachet et inscrire les éléments nécessaires à l'identification du prélèvement.

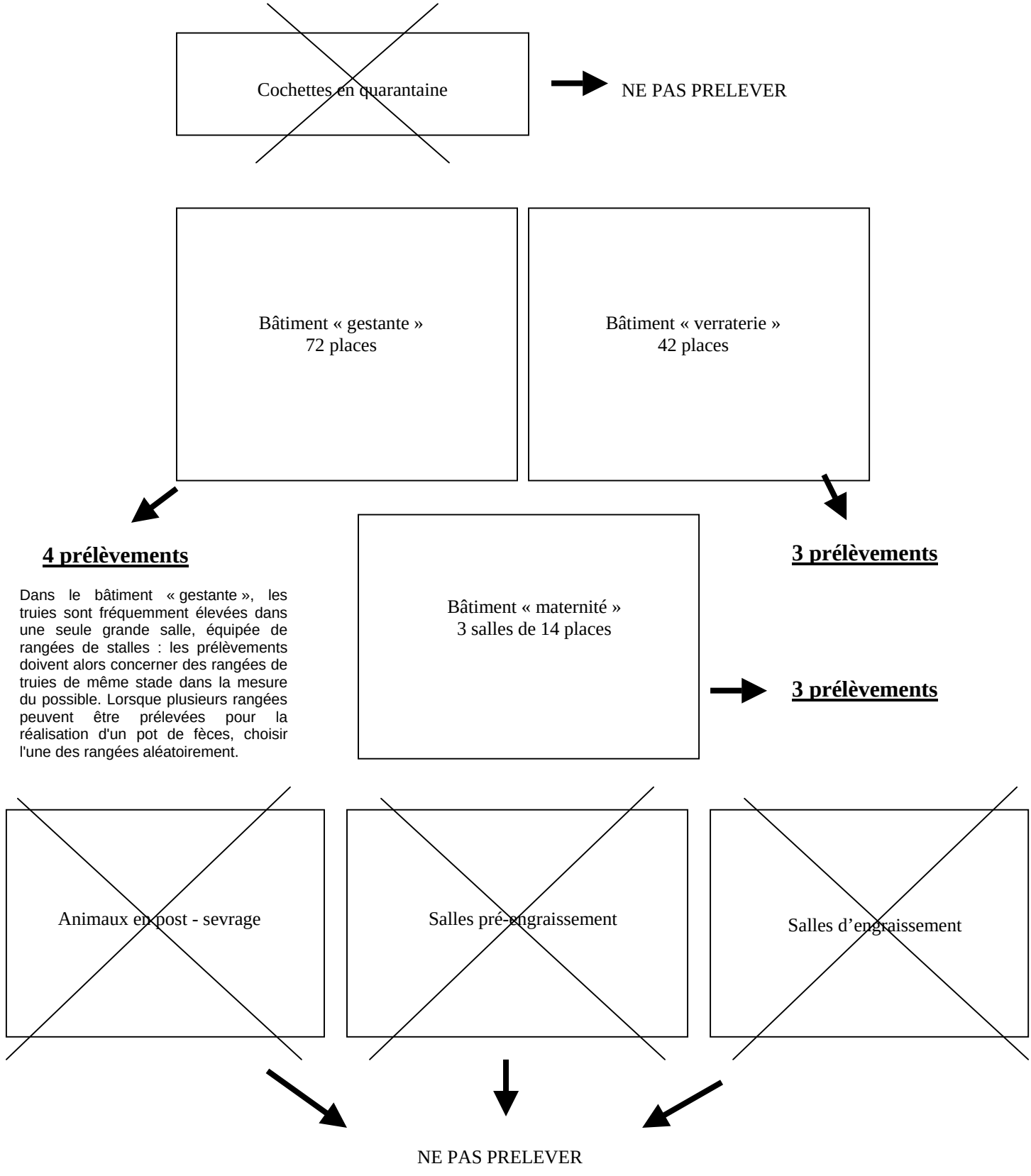
3.4. Remettre les cinq sachets de chiffonnette de poussières dans le sac « kit de prélèvements SARM ».

Chaque exploitation ayant sa spécificité, un échantillonnage au cas par cas doit être envisagé. A titre d'exemples, vous pouvez vous inspirer des modèles suivants pour prévoir le plan d'échantillonnage de chaque exploitation à visiter.

* Attention, cette option figurant dans la Décision ne peut en aucun cas être utilisée dans un autre contexte que pour cette enquête.

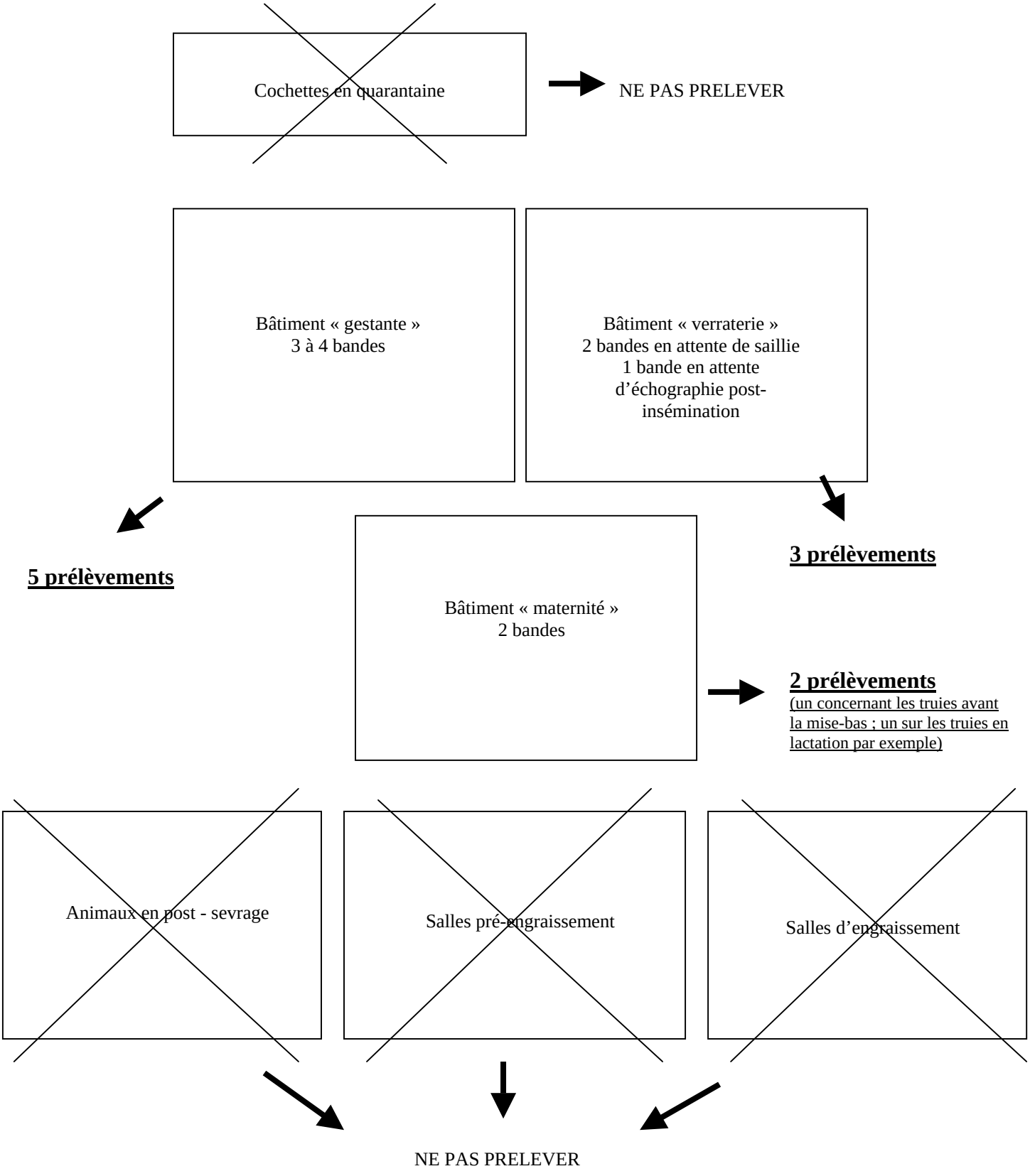
Exemple d'échantillonnage 1 :

Exploitation contenant 156 porcs reproducteurs à inclure dans le plan d'échantillonnage (dix bandes avec une conduite dite toutes les deux semaines)



Exemple d'échantillonnage 2 :

Exploitation contenant 196 porcs reproducteurs à inclure dans le plan d'échantillonnage (sept bandes de 28 truies avec une conduite dite toutes les trois semaines)



Annexe IV

Questionnaire d'enquête

Le questionnaire d'élevage suivant liste les informations imposées par la Commission européenne dans le cadre du respect des exigences techniques de l'enquête d'estimation de prévalence.

Le questionnaire est à remplir lors de la visite sur l'élevage, avec la ou les personne(s) s'occupant régulièrement des animaux dans les différents bâtiments. Pour les élevages industriels de grande taille, la personne à interroger n'est donc pas forcément le responsable du site mais plutôt les employés qui travaillent quotidiennement dans les bâtiments suivis.

De nombreuses questions posées dans le cadre de cette étude peuvent trouver réponse dans les documents usuels de l'élevage. Demander à ce qu'ils soient à disposition pour l'entrevue facilite son déroulement et permet de compléter plus rapidement le questionnaire.

En cas de difficulté…

A la dernière page du questionnaire, la zone « Commentaires généraux » permet de noter les difficultés rencontrées pour compléter le document. Ces commentaires seront pris en compte à l'Afssa – site de Ploufragan et aideront à enregistrer correctement les réponses.

Face à une gestion d'élevage peu courante, rendant difficile la réponse aux questions, il est important de prendre note de ce que fait réellement l'éleveur dans la partie « Commentaires généraux ». Cette description permettra à la personne chargée de saisir les réponses de trouver une solution pour le codage des réponses.

En cas de difficulté pour comprendre certaines questions, il est possible de contacter les responsables de l'Afssa – site de Ploufragan chargés des analyses aux coordonnées indiquées en pied de page du questionnaire. De même, il est important de préciser le nom de l'enquêteur (nom et prénom en entier) qui remplit le questionnaire pour permettre à la personne chargée de saisir les réponses de le contacter en cas de difficulté de compréhension.

Merci de remplir lisiblement le questionnaire, en écrivant notamment en majuscules les noms propres, pour faciliter la saisie des réponses.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DES AFFAIRES RURALES

QUESTIONNAIRE D'ELEVAGE
PORCS REPRODUCTEURS
Enquête communautaire 2008

afssa
AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

1. Renseignements généraux et identification de l'élevage

Date de visite de l'élevage (JJ/MM/AAAA)	…… / …… / ……
Nom de l'enquêteur remplissant le questionnaire	……
Nom et raison sociale de l'exploitation	…….. ……
Nom et prénom de l'exploitant (si différent de celui de l'exploitation)	……
Adresse de l'exploitation	…… …… ……
Code postal	_ _ _ _ _
Ville	……
Nom du canton sur lequel se situe l'élevage	……...
Numéro EDE de l'exploitation	_ _ _ _ _ _ _ _ _
Nom de l'organisme de production auquel est affiliée l'exploitation	…… ☐ Eleveur indépendant

Moyen de transport des échantillons	❒ Poste ❒ Transporteur ❒ Déposés directement à l'Afssa – site de Ploufragan ❒ Autre : **(préciser)** ……..

Zone réservée à l'AFSSA

Date de réception des échantillons	
N AFSSA de l'élevage	

2. Description générale de l'exploitation

Type d'élevage	☐ Sélectionneur ☐ Multiplicateur ☐ Naisseur-engraisseur ☐ Naisseur ☐ Naisseur-post-sevreur
Type de production	Hors-sol : ❒ Plein air : ❒
Nombre total de porcs dans l'exploitation	
Nombre total de truies et de cochettes reproductrices de plus de six mois	……
Nombre de porcs reproducteurs vendus pour la reproduction	
Nombre de porcs vendus pour l'engraissement ou pour l'abattoir	
Politique de remplacement des truies et cochettes	☐ plus de 90 % des cochettes sont achetées ☐ de 10 à 90 % des cochettes sont issues de l'exploitation ☐ plus de 90 % des cochettes sont issues de l'exploitation
Politique de remplacement des verrats	☐ plus de 90 % des verrats sont achetés ☐ de 10 à 90 % des verrats sont issus de l'exploitation ☐ plus de 90 % des verrats sont issus de l'exploitation ☐ pas de verrats dans l'exploitation

3. Description des cases prélevées

Les salles, enclos ou groupes de porcs reproducteurs choisis dans l'échantillonnage doivent comprendre au moins dix porcs reproducteurs.

Salle, enclos ou groupe	Prélèvement de poussière (SARM) effectué dans la salle (5 cases sur les 10)	Si Oui, délai écoulé entre le dernier lavage de la salle et le prélèvement	Type de produit(s) utilisé(s)
N 1	☐ oui / ☐ non		
N 2	☐ oui / ☐ non		
N 3	☐ oui / ☐ non		
N 4	☐ oui / ☐ non		
N 5	☐ oui / ☐ non		
N 6	☐ oui / ☐ non		
N 7	☐ oui / ☐ non		
N 8	☐ oui / ☐ non		
N 9	☐ oui / ☐ non		
N 10	☐ oui / ☐ non		

Salle enclos groupe	Nombre de porcs reproducteurs présents dans la salle le jour du prélèvement	Les porcs de cette salle ont-ils un parcours extérieur?	Tous les porcs reproducteurs de cette salle sont-ils en stabulation individuelle?	Une majorité des porcs de la salle ont eu des symptômes de diarrhées dans les 3 mois précédant le prélèvement	Catégories d'âge des porcs reproducteurs de la salle	Sexe des porcs reproducteurs	Stade de production(type de bâtiment)
N 1	……	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non ☐ NSP	☐ 100% cochettes ☐ au moins 1 cochette ☐ Pas de cochettes	☐ Males ☐ Femelles ☐ Mixtes	☐ Cochettes non saillies ☐ Truies gestantes ☐ Truies allaitantes ou truies en maternité ☐ Truies en verraterie ☐ Mixtes
N 2	……	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non ☐ NSP	☐ 100% cochettes ☐ au moins 1 cochette ☐ Pas de cochettes	☐ Males ☐ Femelles ☐ Mixtes	☐ Cochettes non saillies ☐ Truies gestantes ☐ Truies allaitantes ou truies en maternité ☐ Truies en verraterie ☐ Mixtes
N 3	……	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non ☐ NSP	☐ 100% cochettes ☐ au moins 1 cochette ☐ Pas de cochettes	☐ Males ☐ Femelles ☐ Mixtes	☐ Cochettes non saillies ☐ Truies gestantes ☐ Truies allaitantes ou truies en maternité ☐ Truies en verraterie ☐ Mixtes
N 4	……	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non ☐ NSP	☐ 100% cochettes ☐ au moins 1 cochette ☐ Pas de cochettes	☐ Males ☐ Femelles ☐ Mixtes	☐ Cochettes non saillies ☐ Truies gestantes ☐ Truies allaitantes ou truies en maternité ☐ Truies en verraterie ☐ Mixtes
N 5	……	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non ☐ NSP	☐ 100% cochettes ☐ au moins 1 cochette ☐ Pas de cochettes	☐ Males ☐ Femelles ☐ Mixtes	☐ Cochettes non saillies ☐ Truies gestantes ☐ Truies allaitantes ou truies en maternité ☐ Truies en verraterie ☐ Mixtes
N 6	……	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non ☐ NSP	☐ 100% cochettes ☐ au moins 1 cochette ☐ Pas de cochettes	☐ Males ☐ Femelles ☐ Mixtes	☐ Cochettes non saillies ☐ Truies gestantes ☐ Truies allaitantes ou truies en maternité ☐ Truies en verraterie ☐ Mixtes
N 7	……	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non ☐ NSP	☐ 100% cochettes ☐ au moins 1 cochette ☐ Pas de cochettes	☐ Males ☐ Femelles ☐ Mixtes	☐ Cochettes non saillies ☐ Truies gestantes ☐ Truies allaitantes ou truies en maternité ☐ Truies en verraterie ☐ Mixtes
N 8	……	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non ☐ NSP	☐ 100% cochettes ☐ au moins 1 cochette ☐ Pas de cochettes	☐ Males ☐ Femelles ☐ Mixtes	☐ Cochettes non saillies ☐ Truies gestantes ☐ Truies allaitantes ou truies en maternité ☐ Truies en verraterie ☐ Mixtes
N 9	……	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non ☐ NSP	☐ 100% cochettes ☐ au moins 1 cochette ☐ Pas de cochettes	☐ Males ☐ Femelles ☐ Mixtes	☐ Cochettes non saillies ☐ Truies gestantes ☐ Truies allaitantes ou truies en maternité ☐ Truies en verraterie ☐ Mixtes
N 10	……	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non ☐ NSP	☐ 100% cochettes ☐ au moins 1 cochette ☐ Pas de cochettes	☐ Males ☐ Femelles ☐ Mixtes	☐ Cochettes non saillies ☐ Truies gestantes ☐ Truies allaitantes ou truies en maternité ☐ Truies en verraterie ☐ Mixtes

Salles	Type de sol (caractéristiques de la surface majoritaire)	Conduite en tout plein / tout vide	Alimentation	Origine de l'aliment	Additif ajouté à l'eau ou à l'aliment (pour maîtriser le risque salmonelle)
N 1	☐ Caillebotis intégral ☐ Caillebotis partiel ☐ Sol plein sans apport de litière ☐ Sol plein avec litière paillée épaisse ☐ Sol plein avec paille ☐ Sol plein avec litière accumulée restant en place entre lots successifs ☐ Sol plein avec copeaux de bois ☐ Plein-air / aires extérieures dédiées ☐ Autre	☐ Oui ☐ Non	☐ Granulés ☐ Farine ☐ Soupe ☐ Autre[*1] : …….	☐ Commerciale ☐ FAF ☐ Maïs + supplément commercial ☐ Autre[*1] : …….	☐ Acide organique ☐ Probiotique ☐ Autre[*1] : ……. ☐ Pas d'additif ☐ NSP[*2]
N 2	☐ Caillebotis intégral ☐ Caillebotis partiel ☐ Sol plein sans apport de litière ☐ Sol plein avec litière paillée épaisse ☐ Sol plein avec paille ☐ Sol plein avec litière accumulée restant en place entre lots successifs ☐ Sol plein avec copeaux de bois ☐ Plein-air / aires extérieures dédiées ☐ Autre	☐ Oui ☐ Non	☐ Granulés ☐ Farine ☐ Soupe ☐ Autre[*1]: …….	☐ Commerciale ☐ FAF ☐ Maïs + supplément Commercial ☐ Autre[*1] : …….	☐ Acide organique ☐ Probiotique ☐ Autre[*1] : ……. ☐ Pas d'additif ☐ NSP[*2]
N 3	☐ Caillebotis intégral ☐ Caillebotis partiel ☐ Sol plein sans apport de litière ☐ Sol plein avec litière paillée épaisse ☐ Sol plein avec paille ☐ Sol plein avec litière accumulée restant en place entre lots successifs ☐ Sol plein avec copeaux de bois ☐ Plein-air / aires extérieures dédiées ☐ Autre	☐ Oui ☐ Non	☐ Granulés ☐ Farine ☐ Soupe ☐ Autre[*1]: …….	☐ Commerciale ☐ FAF ☐ Maïs + supplément commercial ☐ Autre[*1] : …….	☐ Acide organique ☐ Probiotique ☐ Autre[*1] : ……. ☐ Pas d'additif ☐ NSP[*2]
N 4	☐ Caillebotis intégral ☐ Caillebotis partiel ☐ Sol plein sans apport de litière ☐ Sol plein avec litière paillée épaisse ☐ Sol plein avec paille ☐ Sol plein avec litière accumulée restant en place entre lots successifs ☐ Sol plein avec copeaux de bois ☐ Plein-air / aires extérieures dédiées ☐ Autre	☐ Oui ☐ Non	☐ Granulés ☐ Farine ☐ Soupe ☐ Autre[*1]: …….	☐ Commerciale ☐ FAF ☐ Maïs + supplément commercial ☐ Autre[*1] : …….	☐ Acide organique ☐ Probiotique ☐ Autre[*1] : ……. ☐ Pas d'additif ☐ NSP[*2]
N 5	☐ Caillebotis intégral ☐ Caillebotis partiel ☐ Sol plein sans apport de litière ☐ Sol plein avec litière paillée épaisse ☐ Sol plein avec paille ☐ Sol plein avec litière accumulée restant en place entre lots successifs ☐ Sol plein avec copeaux de bois ☐ Plein-air / aires extérieures dédiées ☐ Autre	☐ Oui ☐ Non	☐ Granulés ☐ Farine ☐ Soupe ☐ Autre[*1]: …….	☐ Commerciale ☐ FAF ☐ Maïs + supplément commercial ☐ Autre[*1] : …….	☐ Acide organique ☐ Probiotique ☐ Autre[*1] : ……. ☐ Pas d'additif ☐ NSP[*2]
N 6	☐ Caillebotis intégral ☐ Caillebotis partiel ☐ Sol plein sans apport de litière ☐ Sol plein avec litière paillée épaisse ☐ Sol plein avec paille ☐ Sol plein avec litière accumulée restant en place entre lots successifs ☐ Sol plein avec copeaux de bois ☐ Plein-air / aires extérieures dédiées ☐ Autre	☐ Oui ☐ Non	☐ Granulés ☐ Farine ☐ Soupe ☐ Autre[*1]: …….	☐ Commerciale ☐ FAF ☐ Maïs + supplément commercial ☐ Autre[*1] : …….	☐ Acide organique ☐ Probiotique ☐ Autre[*1] : ……. ☐ Pas d'additif ☐ NSP[*2]

[*1] Si « Autre », préciser
[*2] NSP : ne sait pas

N 7	☐ Caillebotis intégral ☐ Caillebotis partiel ☐ Sol plein sans apport de litière ☐ Sol plein avec litière paillée épaisse ☐ Sol plein avec paille ☐ Sol plein avec litière accumulée restant en place entre lots successifs ☐ Sol plein avec copeaux de bois ☐ Plein-air / aires extérieures dédiées ☐ Autre	☐ Oui ☐ Non	☐ Granulés ☐ Farine ☐ Soupe ☐ Autre[*1]: ……	☐ Commerciale ☐ FAF ☐ Maïs + supplément commercial ☐ Autre[*1] : ……	☐ Acide organique ☐ Probiotique ☐ Autre[*1] : …… ☐ Pas d'additif ☐ NSP[*2]
N 8	☐ Caillebotis intégral ☐ Caillebotis partiel ☐ Sol plein sans apport de litière ☐ Sol plein avec litière paillée épaisse ☐ Sol plein avec paille ☐ Sol plein avec litière accumulée restant en place entre lots successifs ☐ Sol plein avec copeaux de bois ☐ Plein-air / aires extérieures dédiées ☐ Autre	☐ Oui ☐ Non	☐ Granulés ☐ Farine ☐ Soupe ☐ Autre[*1]: ……	☐ Commerciale ☐ FAF ☐ Maïs + supplément commercial ☐ Autre[*1] : ……	☐ Acide organique ☐ Probiotique ☐ Autre[*1] : …… ☐ Pas d'additif ☐ NSP[*2]
N 9	☐ Caillebotis intégral ☐ Caillebotis partiel ☐ Sol plein sans apport de litière ☐ Sol plein avec litière paillée épaisse ☐ Sol plein avec paille ☐ Sol plein avec litière accumulée restant en place entre lots successifs ☐ Sol plein avec copeaux de bois ☐ Plein-air / aires extérieures dédiées ☐ Autre	☐ Oui ☐ Non	☐ Granulés ☐ Farine ☐ Soupe ☐ Autre[*1]: ……	☐ Commerciale ☐ FAF ☐ Maïs + supplément commercial ☐ Autre[*1] : ……	☐ Acide organique ☐ Probiotique ☐ Autre[*1] : …… ☐ Pas d'additif ☐ NSP[*2]
N 10	☐ Caillebotis intégral ☐ Caillebotis partiel ☐ Sol plein sans apport de litière ☐ Sol plein avec litière paillée épaisse ☐ Sol plein avec paille ☐ Sol plein avec litière accumulée restant en place entre lots successifs ☐ Sol plein avec copeaux de bois ☐ Plein-air / aires extérieures dédiées ☐ Autre	☐ Oui ☐ Non	☐ Granulés ☐ Farine ☐ Soupe ☐ Autre[*1]: ……	☐ Commerciale ☐ FAF ☐ Maïs + supplément commercial ☐ Autre[*1] : ……	☐ Acide organique ☐ Probiotique ☐ Autre[*1] : …… ☐ Pas d'additif ☐ NSP[*2]

Salles ou enclos	**Utilisation d'antibiotique(s) au cours des quatre dernières semaines sur les animaux présents dans les salles**	**Noms de tous les antibiotiques (dénomination commerciale) délivrés lors de ces 4 dernières semaines**	**Nom et date d'administration du dernier antibiotique utilisé**
N 1	☐ Dans l'aliment ☐ Dans l'eau de boisson ☐ Injection (de tout le groupe) ☐ Injection (d'1 ou plusieurs porcs) ☐ Pas de traitement ☐ NSP	……	Nom : …… Date : …. / …. / ….
N 2	☐ Dans l'aliment ☐ Dans l'eau de boisson ☐ Injection (de tout le groupe) ☐ Injection (d'1 ou plusieurs porcs) ☐ Pas de traitement ☐ NSP	……	Nom : …… Date : …. / …. / ….
N 3	☐ Dans l'aliment ☐ Dans l'eau de boisson ☐ Injection (de tout le groupe) ☐ Injection (d'1 ou plusieurs porcs) ☐ Pas de traitement ☐ NSP	……	Nom : …… Date : …. / …. / ….
N 4	☐ Dans l'aliment ☐ Dans l'eau de boisson ☐ Injection (de tout le groupe) ☐ Injection (d'1 ou plusieurs porcs) ☐ Pas de traitement ☐ NSP	……	Nom : …… Date : …. / …. / ….

N 5	☐ Dans l'aliment ☐ Dans l'eau de boisson ☐ Injection (de tout le groupe) ☐ Injection (d'1 ou plusieurs porcs) ☐ Pas de traitement ☐ NSP	…….……	Nom : …….. Date : …. / …. / ….
N 6	☐ Dans l'aliment ☐ Dans l'eau de boisson ☐ Injection (de tout le groupe) ☐ Injection (d'1 ou plusieurs porcs) ☐ Pas de traitement ☐ NSP	…….……	Nom : …….. Date : …. / …. / ….
N 7	☐ Dans l'aliment ☐ Dans l'eau de boisson ☐ Injection (de tout le groupe) ☐ Injection (d'1 ou plusieurs porcs) ☐ Pas de traitement ☐ NSP	…….……	Nom : …….. Date : …. / …. / ….
N 8	☐ Dans l'aliment ☐ Dans l'eau de boisson ☐ Injection (de tout le groupe) ☐ Injection (d'1 ou plusieurs porcs) ☐ Pas de traitement ☐ NSP	…….……	Nom : …….. Date : …. / …. / ….
N 9	☐ Dans l'aliment ☐ Dans l'eau de boisson ☐ Injection (de tout le groupe) ☐ Injection (d'1 ou plusieurs porcs) ☐ Pas de traitement ☐ NSP	…….……	Nom : …….. Date : …. / …. / ….
N 10	☐ Dans l'aliment ☐ Dans l'eau de boisson ☐ Injection (de tout le groupe) ☐ Injection (d'1 ou plusieurs porcs) ☐ Pas de traitement ☐ NSP	…….……	Nom : …….. Date : …. / …. / ….

Les truies reçoivent-elles des traitements antibiotiques systématiques ?	☐ oui nombre de traitements :……. ☐ non
Si oui préciser pour le 1er traitement	Stade : ☐ gestante ☐ verraterie ☐ maternité Nom de l'antibiotique : …….. Administration : ☐ aliment ☐ eau ☐ injection
Si oui préciser pour le 2e traitement	Stade : ☐ gestante ☐ verraterie ☐ maternité Nom de l'antibiotique : …….. Administration : ☐ aliment ☐ eau ☐ injection
Si oui préciser pour le 3e traitement	Stade : ☐ gestante ☐ verraterie ☐ maternité Nom de l'antibiotique : …….. Administration : ☐ aliment ☐ eau ☐ injection

Des manifestations de dermatite ont-elles été observées dans l'élevage ?	☐ oui ☐ non

Staphylococcus aureus a-t-il déjà été isolé sur des animaux de l'élevage lors d'un examen de laboratoire ?	☐ oui ☐ non Si oui, préciser la date :…….. le type de prélèvement : ……

Commentaires généraux